

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2018

Date de convocation : Le 24 septembre 2018
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux Mil dix-huit, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Monsieur Didier PATTE, Madame Virginie DRUINAUD, Monsieur Stéphane DUBOIS, Monsieur Guy LARGY, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Céline NOWACZYK, Madame Maria-Héléna PAULINO, Monsieur Frédéric POIGNANT, Madame Audrey SUROWIEC, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame Elisabeth ETEVE donne pouvoir à Monsieur Laurent SOMON
Monsieur Claude HEMON donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE
Monsieur Hervé LOEUILLET donne pouvoir à Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER
Madame Virginie RANSON

Madame Maria-Héléna PAULINO a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Présentation du projet d'aménagement de la salle culturelle (dépendance du Sulky)

Le Maire accueille Messieurs J.F. Gacogne et G. LIM architectes d'intérieurs afin de présenter la faisabilité du projet d'aménagement au niveau esquisse.

Ce projet consiste à la réhabilitation de la dépendance du Sulky en une zone d'accès et d'accueil au public, une zone théâtrale et de toutes ses commodités et une salle multifonction permettant des expositions ou événements divers.

Afin de financer ce projet des aides seront demandées à la Région, au Conseil départemental.

Après avoir pris connaissance du projet, le maire propose à l'assemblée de continuer le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité de poursuivre le projet de réhabilitation du bâtiment en salle culturelle et autorise Le Maire a solliciter l'aide de la Région et du Conseil Départemental.

Convention de partenariat communes / CCTNP-Bibliothèques en réseau du Territoire

Le Maire informe que suite à la délibération du Conseil Communautaire de la CCTNP du 5 juillet 2018, relative à la définition de l'intérêt communautaire culturel au sein des compétences de la Communauté de Communes, elle propose une convention de partenariat commune / CCTNP pour un maintien au sein du réseau de bibliothèques.

Pour bénéficier des services du réseau mentionnés la commune doit s'engager à :

- respecter un nombre d'heures d'ouverture minimum
- respecter un budget d'acquisition de document
- à utiliser le logiciel de Gestion de Bibliothèque permettant le prêt informatisé de documents
- permettre le libre accès gratuit à la bibliothèque ainsi qu'à toutes les collections quelques soient leurs sources
- participer à la vie du réseau (acquisitions de documents en librairies, participations à des réunions, à des animations, communication des actions, formation si besoin)
- à nommer une personne référente désignée pour assurer le bon fonctionnement du partenariat
- à prendre en charge les frais de déplacements de la personne référente concernant les missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au nouveau réseau de bibliothèques.

Le Maire informe également l'assemblée que Caroline Pettirossi étant affectée à la Communauté de Communes à temps plein, elle ne peut plus assurer les permanences d'ouverture. Afin d'assurer l'ouverture et les animations de la bibliothèque, il propose d'augmenter le nombre d'heure de l'adjoint administratif à 35/35^{ème} au lieu des 20/35^{ème} actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer l'adjoint administratif à temps plein soit 35 heures.

Délibération portant l'adoption des statuts de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5-1. Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République.

Considérant la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie en date du 28 septembre 2017, portant adoption de ses statuts et considérant que ces derniers n'ont pas recueilli la majorité qualifiée ;

Considérant les courriers préfectoraux, en date des 7 décembre 2017 et 13 avril 2018, informant la CCTNP des modifications à apporter et du rejet de la délibération susnommée ;

Considérant que pour être adopté le projet de statuts doit recueillir l'avis de l'EPCI et des communes membres par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée des conseils municipaux,

Considérant que le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de notification au Maire de la commune de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur ces statuts, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable. Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

Ossuaire : choix du devis

Le Maire laisse la parole à M. LARGY. Il informe que suite à la procédure de reprise de concessions, un ossuaire doit être implanté afin de déposer les restes des personnes inhumées. Il présente à l'assemblée les devis pour la réalisation de l'ossuaire. Les Pompes funèbres PETIT font une proposition à 2 458.41 € HT soit 2 950.09 € TTC et l'autre, des Pompes funèbres HANNEDOUCHE pour 5 613.33 € HT soit 6 736.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis des Pompes funèbres PETIT pour un montant de 2 950.09 € TTC.

Opération brioches

Le Maire laisse la parole à Mme LECLERCQ, celle-ci informe que l'opération brioches se déroulera le week-end du 7 octobre. Monsieur le Maire remercie Christelle LECLERCQ pour son implication.

Colis des aînés

Le Maire laisse la parole à Mme DRUINAUD, celle-ci informe que lors de la dernière séance du Conseil d'administration du CCAS, il a été décidé de modifier le contenu des colis des aînés. Le colis pour les personnes seules et en couples seront fournis par les commerçants du marché de l'Abreuvoir, les boîtes de chocolat par Carrefour contact et les colis pour les résidents de la MARPA par la pharmacie Vanhersecke. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. LARGY demande combien de personnes ont assisté à la réunion « béguinage »
M. DE SAINT RIQUIER répond environ 30 personnes et qu'il rencontre M. TROCHON le 17 octobre pour les résultats de l'étude.

M. LARGY fait part de la faible participation des habitants de Bernaville lors de la bénédiction de la Chapelle. Il demande si les portes de la Chapelle vont rester ouvertes comme auparavant. M. DE SAINT RIQUIER demande à l'assemblée et après avoir voté, elle accepte à l'unanimité de laisser les portes ouvertes.

M. PATTE fait part qu'il a demandé à M. RIBEIRO un devis pour refaire l'affaissement à l'angle de la rue des juifs et d'Amiens. Le devis est de 4 080.00 €. Le devis étant trop onéreux, le conseil municipal propose de demander des autres devis.

M. PATTE informe que l'entreprise BOUFFEL est en train de renforcer le chemin des 100 journaux pour un montant de 21 795.00 € TTC

M. PATTE informe que la construction de l'hôtel d'entreprises n'a pas pris de retard.

Mme PAULINO fait part qu'un groupe de musique tropicale recherche un endroit afin de tourner un clip vidéo. M. DE SAINT RIQUIER répond qu'il a reçu un courrier pour cette demande et qu'il va les rencontrer prochainement.

Mme PAULINO informe qu'elle a un projet de fresque sur ses plaques en béton. M. DE SAINT RIQUIER répond qu'elle doit faire une demande auprès des services de la mairie.

M. DUBOIS informe que le S.C.B.P. organise un couscous le 13 octobre à Bernaville.

M. POIGNANT fait part que deux bouches d'égout situées route nationale sont dangereuses. M. PATTE répond que Veolia va intervenir.

M. POIGNANT demande si les employés communaux peuvent couper les fleurs sur le parking route nationale devant le Bar des amis car elles gênent la visibilité.

M. POIGNANT demande s'il peut mettre un grand sapin dans la cour de la mairie car l'arbre de Noël aura lieu le 22 décembre à la salle de réunion.

M. POIGNANT informe que deux réunions du comité des fêtes auront lieu, la première, l'assemblée générale aura lieu le 24 octobre à 20h30, et la seconde le 15 novembre à 20h30.

Clôture de la séance à 23h00

La Secrétaire de séance,



Marie-Hélène PAULINO

Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

